



VJ11C2507716.00

EXPÉDITION

PROCÈS-VERBAL D'INVENTAIRE

21.7.2025

Liquidation judiciaire du 9.7.2025

ALAIRAC, 31 chemin d'Ayrolles
Inventaire des actifs de SARL NANOU COOKING



Le vingt et un juillet deux mille vingt cinq

A la demande de :

Madame la greffière en chef du Tribunal de Commerce de Carcassonne situé 34 rue de Strasbourg à CARCASSONNE (11000),

Agissant en vertu :

Du jugement rendu par le Tribunal de commerce de CARCASSONNE en date du 9 juillet 2025 au terme duquel une procédure de liquidation judiciaire a été ouverte à l'encontre de SARL NANOU COOKING, immatriculée sous le numéro 851140863, dont le siège est 31 chemin d'Ayrolles à ALAIRAC (11290), me permettant à l'effet de dresser l'inventaire de ses actifs mobiliers.

Ce à quoi déférant :

Je soussigné, Arnaud DURAND, Commissaire de Justice associé de l'étude AJC, dont le siège est 6 rue de la République à CARCASSONNE, titulaire de l'Office sis 6 rue de la République à CARCASSONNE (11000)

Certifie m'être rendu, 31 chemin d'Ayrolles à ALAIRAC (11209), où en présence de madame Nadège GUERIN, gérante, j'ai dressé l'inventaire qui suit :



Désignation	VE	VR
Fourgon aménagé CITROEN Jumper, n° ET-188-VP, du 6 mai 2002, 221200 kms compteur équipé comme suit : - Petite vitrine froid + GGM GASTRO (p 36 40 h 90) - Plan réfrigéré inox froid + ouvrant à 2 portes (l 140) - Vitrine chaude (p 48 110 h 60) - Congélateur professionnel COMBESTEEL - Friteuse à gaz MODULAR - Combiné piano 4 feux/four MODULAR - Meuble surmonté d'un évier inox - Friteuse électrique 8 litres VERTES - Batteur pétrisseur KITCHEN AID - Marmites inox diamètre 48 et 34 cm et lot d'ustensiles divers		
TOTAL		











Le représentant légal, à qui il est oralement rappelé que toutes omissions ou dissimulations seraient pénalement sanctionnées, me déclare :

- qu'aucun matériel ou équipement ne fait l'objet d'un dépôt, d'un gage, d'un leasing ou tout autre droit réel accessoire.
- que ni contrat ni bon de livraison contenant une clause de réserve de propriété n'ont été souscrits.
- qu'il n'a rien oublié ni dissimulé.

Et de tout ce que dessus, j'ai rédigé, sur deux pages, le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.

Arnaud DURAND, Commissaire de Justice associé

